

LUNDI 19 JUIN 2006

« L'HARMONISATION DU DROIT MARITIME INTERNATIONAL,
COMMUNAUTAIRE ET NATIONAL : UNE UTOPIE ? »

Matin

- 08h30 Accueil
- 09h00 Ouverture des travaux par le **Professeur Antoine VIALARD**, président de l'A.F.D.M.
- 09h15 La position du droit français au regard des conventions internationales de droit maritime privé,
M. Martin Ndende, professeur à l'Université de Nantes
- 10h00 MONTEGO BAY et pratiques nationales déviantes, Me Isabelle Corbier, avocat
- 10h45 Pause café
- 11h00 Le traitement inéquitable des marins étrangers en France, Me Gilles Gautier, avocat
- 12h00 Discussion générale sur les thèmes de la matinée
- 12h30 Déjeuner au restaurant de l'Ambassador, 16 Bd Haussmann – 75009 PARIS

Après-midi

- 14h00 Les critères du FIPOL quant à l'admissibilité des demandes d'indemnisation devant les juges
français, Me Jean – Serge ROHART, Avocat à la Cour
- 15h00 Le transport de passagers par : Voie aquatique : Convention d'Athènes et Règlement Européen
Voie fluviale : M. Christian HÜBNER, AXA Corporate
Voie maritime : Geneviève Thomas-Ciora, Armateurs de France
- 15h45 Pause café
- 16h00 Abordage et droit commun :
Chambre commerciale de la Cour de cassation, 24 janvier et 21 mars 2006 : des arrêts
inquiétants ?
Me Didier Le Prado, Avocat aux Conseils
- 17h00 Discussion générale sur les thèmes de l'après-midi, Synthèse ou autre sujet.
- 18h00 Fin de la journée Ripert